



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

**Le mardi, 14 juillet 2020
à 18h30**

1. **Ouverture de la séance**
 - 1.1 Tenue de la présente séance à huis clos
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Retour sur les résolutions et règlements non approuvés par le maire**
4. **Retour sur la période de questions de la dernière séance**
5. **Procès-verbaux**
 - 5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 juin 2020
6. **Administration générale, greffe, affaires juridiques**
 - 6.1 Amendement de l'article 2 du règlement d'emprunt n° 1877 (20200714-515)
 - 6.2 Amendement de l'article 2 du règlement d'emprunt n° 1879 (20200704-516)
 - 6.3 Mandat pour la publication d'un avis de contamination pour le site du dépôt Caldwell (2^e lieu) (20200704-517)
 - 6.4 Mandat pour la zone d'innovation et appui de la Ville au projet d'« InnoSécur »
7. **Finances municipales**
 - 7.1 Ratification des listes des comptes à payer et d'opérations bancaires

- 7.2 Autorisation pour le paiement de factures relatives aux services professionnels en évaluation foncière pour l'année 2019 (20200704-501)
- 7.3 Aide financière pour un projet d'agrandissement du Centre multifonctions Sieur de Normandie (20200704-506)
- 7.4 Dépense supplémentaire - Travaux de prolongement d'égout sanitaire et d'aqueduc - Parc industriel E.-L. Farrar (20200704-519)

8. **Ressources humaines**

- 8.1 Octroi du contrat suivant :
 - 8.1.1 SA-1207-AD-20 Gestion du programme d'aide aux employés de la Ville (20200627-489) (gré à gré)
- 8.2 Prolongation du contrat de travail de madame Geneviève Allard (20200620-479)
- 8.3 Embauche au poste de chef de division - expérience citoyenne au Service des communications (20200624-492)
- 8.4 Nomination au poste de commandant au Service de police (20200704-505)
- 8.5 Affectation temporaire au poste de régisseur-loisirs au Service de la culture, du développement social et du loisir (20200704-509)

9. **Culture, développement social et loisir**

- 9.1 Acquisition d'œuvres d'art – Année 2020 (20200613-457)
- 9.2 Amendement à la résolution n^o 2020-03-0197 – Aide financière accordée au « Club de tir à l'arc Arcus » (20200613-453)
- 9.3 Subvention pour le remboursement du déficit d'opération du « Centre des aînés johannais inc. » (20200711-528)
- 9.4 Renouvellement du bail - Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) section Haut-Richelieu (20200704-512)

10. **Infrastructures et gestion des eaux**

- 10.1 Octroi des contrats suivants :
 - 10.1.1 SA-348-IN-19 Étude d'opportunité et de circulation au parc industriel E.-L.- Farrar (20200627-493)
 - 10.1.2 SA-351-IN-20 Travaux d'aménagement de surface, remplacement de clôture, drainage et travaux connexes au stade Richard-Lafontaine (20200509-333)

10.1.3	SA-360-IN-20	Services professionnels pour la confection des plans et devis en vue de l'urbanisation de la rue Bernier, entre le boulevard Saint-Luc et la rue Pierre-Caisse, incluant l'ajout d'un égout pluvial et travaux connexes (20200530-396)
10.1.4	SA-374-IN-20	Inspection télévisée de conduites d'égout (20200627-483)
10.1.5	SA-340-IN-19	Travaux d'aqueduc sur la rue de la Pépinière et sur une section du chemin des Patriotes Est, située entre la rue Guertin et la rue de la Pépinière (20200620-468)
10.1.6	SA-341-IN-19	Collecteur Saint-Michel à Saint-Jacques - phase 2 – reprise des travaux (20200704-500)
10.1.7	SA-381-IN-20	Surveillance des travaux d'aqueduc sur le une section du chemin des Patriotes Est et la rue de la Pépinière (20200620-467)

11. **Toponymie et circulation**

- 11.1 Modification du numéro civique pour la propriété située au 60, rue Genest (20200627-484)
- 11.2 Abrogation de la résolution n° 2013-05-0272 intitulée : « Stationnement pour personnes handicapées – rue Riendeau » (20200613-455)
- 11.3 Interdiction de stationnement - rues Foch et de Salaberry (20200613-456)
- 11.4 Ajout d'arrêts à l'intersection des rues Foch et Jacques-Cartier Nord (20200620-478)
- 11.5 Ajout d'arrêts à l'intersection de la 2^e Rue et de la 4^e Avenue (20200620-480)
- 11.6 Ajout d'arrêts à l'intersection des rues Saint-Paul et Mercier (20200704-518)
- 11.7 Modification du numéro civique pour la propriété située au 4, rue Françoise-Rousselle (20200711-524)

12. **Travaux publics**

- 12.1 Octroi des contrats suivants :
 - 12.1.1 SA-2718-TP-20 Fourniture et installation de conduites pour la canalisation de fossés et travaux connexes (20200606-414)
 - 12.1.2 SA-2724-TP-20 Travaux de construction de branchements de services d'eau potable et d'égouts résidentiels (20200523-383)

- 12.1.3 SA-2734-TP-20 Fourniture du service de traitement des frênes au « TreeAzin » (20200613-435)
- 12.1.4 SA-2735-TP-20 Remplacement du poste de distribution de carburant du garage municipal situé au 300, boulevard du Séminaire Nord (20200704-511)
- 12.1.5 SA-2747-TP-20 Construction d'une nouvelle marquise à Epiphany House (360, rue McGinnis) (20200620-465)
- 12.1.6 SA-2755-TP-20 Réfection du revêtement de plancher au pavillon de la piscine Beaulieu (20200704-513) (*gré à gré*)

13. **Sécurité publique**

14. **Urbanisme**

14.1 Étude et décision relatives à une demande de dérogation mineure

- 14.1.1 DDM-2020-4756 Christian Guérin - Immeuble situé aux 107-109, rue des Roitelets (20200530-392)

14.2 Étude et décision relatives à divers plans d'implantation et d'intégration architecturale

14.2.1 Divers plans d'implantation et d'intégration architecturale

- 1) PIA-2020-4715 Marcel Bérubé - Immeuble situé au 710, 2e Rue (20200620-474)
- 2) PIA-2020-4764 Jean-Pierre Girard - Immeuble situé au 17, rue Louis-Liénard-de-Beaujeu (20200620-469)
- 3) PIA-2020-4770 Gestion Five Star - Immeuble constitué du lot 5 980 271 du cadastre du Québec et situé sur la rue Théodore-Bécharde (20200620-470)
- 4) PIA-2020-4771 Gabriel Chenail - Immeuble situé au 181-183, rue De Salaberry (20200620-471)
- 5) PIA-2020-4777 Pierre Senécal - Immeuble situé au 194, chemin du Ruisseau-des-Noyers (20200620-475)

14.3 Adoption du projet des règlements suivants :

14.3.1. Règlement ° 1915 (20200613-434)

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de :

- modifier certaines conditions relatives au remplacement d'un arbre abattu dans la bande de protection ;
- corriger une unité de mesure erronée à la définition d'un « arbre à grand déploiement » ».

14.3.2. Règlement ° 1916 (20200613-434)

« Règlement modifiant le règlement de permis et certificats n° 0654 et ses amendements, dans le but :

- de préciser les actions qui constituent un « abattage d'arbres » et une infraction audit règlement;
- de fixer à « 500 \$ » le montant minimal de l'amende pour une infraction relative à un « abattage d'arbres », conformément à l'article 233.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ».

14.3.3. Règlement ° 1920 (20200711-523)

« Règlement modifiant le règlement de zonage no 0651, et ses amendements, dans le but de modifier l'article 447, qui autorise une dérogation en zone inondable, pour des travaux de pavage et de rehaussement des rues Bossuet, Garand, Dubois et Vaughan et ce, en conformité au schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Haut Richelieu »

14.3.4. Règlement ° 1921 (20200613-438)

« Règlement modifiant le règlement de zonage no 0651, et ses amendements, dans le but d'autoriser, à même la zone C-1506, la classe d'usages « Unifamiliale » et « Bifamiliale », du groupe Habitation (H), ainsi que les normes se rapportant au bâtiment principal et au terrain.

Cette zone est située sur la rue Saint-Georges, du côté sud, entre les rues Jacques-Cartier Nord et Longueuil »

14.4 Adoption du premier projet de la résolution suivante :

14.4.1. PPCMOI-2019-4647 – 210, route 104 (20200314-217)

14.5 Demande à la MRC du Haut-Richelieu - Entretien d'entretien du ruisseau Hood, branche 25 (20200530-399)

14.6 Adhésion au programme « Partenaires pour la protection du climat » de la Fédération canadienne des municipalités et le conseil international pour les initiatives écologiques locales (20200606-425)

14.7 Acquisition des lots 3 091 506, 3 244 035 et 3 092 195 du cadastre du Québec situés en secteur de conservation (20200606-419)

- 14.8 Octroi du contrat suivant :
- 14.8.1 SA-1226-AD-20 Caractérisation du sol constitué du lot 4 122 499 du cadastre du Québec et situé dans le plan de conservation (20200613-451)
- 14.9 Appui à une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec
- 14.9.1 ZAP-2020-4761 Olipe Baillargeon - Immeuble situé au 259, chemin Saint-André (20200613-431)

15. **Transport et mobilité urbaine**

- 15.1 Octroi du contrat suivant :
- 15.1.1 SA-1231-AD-20 Service de transport par taxi (20200627-487) (*gré à gré*)

16. **Avis de motion**

16.1 Règlement n° 1868 (20200704-497)

« Règlement autorisant la réalisation de travaux de reconstruction et d'amélioration des infrastructures pour des sections des rues Richelieu et Saint-Charles, décrétant une dépense n'excédant pas 15 162 000 \$ et un emprunt à cette fin »

16.2 Règlement n° 1902 (20200620-464)

« Règlement autorisant l'exécution de travaux d'aqueduc sur une partie de l'avenue du Parc ainsi que des travaux d'aqueduc, de fondation et de pavage sur la rue du Village-Boisé, décrétant une dépense de 1 318 000 \$ et un emprunt à cette fin »

16.3 Règlement n° 1912 (20200613-427)

« Règlement autorisant l'exécution de travaux de réfection des infrastructures pour la rue Lavoie ainsi que pour la section de l'avenue Landry située entre l'avenue Bessette et la rue Nadeau décrétant une dépense de 1 724 000 \$ et un emprunt à cette fin »

16.4 Règlement n° 1918 (20200627-494)

« Règlement modifiant le règlement n° 0383 concernant les limites de vitesse, tel qu'amendé, afin de diminuer à 40 km/h la vitesse dans certains secteurs »

16.5 Règlement n° 1919 (20200704-507)

« Règlement autorisant la réalisation de travaux de construction (prolongement) d'un collecteur d'égout pluvial pour la portion comprise entre l'arrière-lot des propriétés situées en front de la rue Saint-Michel jusqu'à la rue Caldwell, décrétant une dépense n'excédant pas 6 639 000 \$ et un emprunt à cette fin »

17. Règlements

17.1 Règlement n° 1799

« Règlement relatif à la réalisation de travaux de canalisations et d'entrées charretières à l'intérieur de l'emprise de rue et abrogeant le règlement n° 0796 et ses amendements »

17.2 Règlement n° 1873

« Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), et ses amendements, dans le but d'assujettir la zone C-1025 au secteur de PIIA « Artères commerciales ».

Le secteur visé est situé sur le boulevard Saint-Joseph entre les rues Labrèche et Grégoire »

17.3 Règlement n° 1875

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'ajouter un rappel vis-à-vis l'item « PIIA » à la grille des usages et normes de la zone C-1025.

Le secteur visé est situé sur le boulevard Saint-Joseph entre les rues Labrèche et Grégoire »

17.4 Règlement n° 1882

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- d'agrandir la zone C-5507, à même une partie de la zone C-5515, de sorte que les usages du groupe habitation (H) ne soient plus permis dans ladite partie de zone;
- d'augmenter, à l'intérieur de la zone C-5507, la profondeur et la superficie minimales prescrites pour un terrain, pour les fixer respectivement à 60 mètres et à 1500 mètres carrés;
- d'autoriser, à même la zone C-5507, les projets intégrés commerciaux ainsi que plusieurs usages appartenant aux sous-classes « Commerces para-industriels », « Commerces à incidence modérée », « Vente en gros » et « Entrepreneurs » de la classe 9 du groupe commerce et service (C).

Cette zone est située sur la route 104, du côté nord, à l'est de la rue Croisetière Nord »

17.5 Règlement n° 1887

« Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), et ses amendements, dans le but d'assujettir la zone C-5507 au secteur de PIIA « Projets intégrés commerciaux ».

Cette zone est située sur la route 104, du côté nord, à l'est de la rue Croisetière Nord »

17.6 Règlement n° 1888

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- d'augmenter, à même les zones C-1030, C-1048, C-1051, C-1053, C-1859 et C-2741, le nombre d'étages maximal et la hauteur maximale prescrits pour un bâtiment principal, pour les fixer respectivement à 4 étages et à 14 mètres, sauf pour les usages « poste-d'essence »;
- d'autoriser, à même les zones C-1030, C-1048, C-1051, C-1053, C-1859 et C-2741, les usages appartenant à la sous-classe « Service municipal ou gouvernemental » du groupe communautaire (P).

La zone C-1030 est située sur la rue Lesieur, du côté nord, entre le boulevard du Séminaire Nord et la rue Champlain.

La zone C-1048 est comprise entre la rue Pierre-Caisse, l'autoroute de la Vallée-des-Forts et la rue Choquette.

La zone C-1051 est située au nord de la rue Pierre-Caisse entre l'autoroute de la Vallée-des-Forts et la rue Douglas.

La zone C-1053 est située dans le quadrilatère formé de la rue Normand, de la rue Victor-Hugo, du boulevard du Séminaire Nord et de la rue Payette.

La zone C-1859 est située sur le boulevard Saint-Luc, du côté sud, à l'intersection de la rue Douglas.

La zone C-2741 est située sur le boulevard Omer-Marcil, du côté sud, entre les rues Bernier et Moreau »

17.7 Règlement n° 1889

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- d'autoriser, à même la zone H-2727, la classe d'usages « Bifamiliale », du groupe Habitation (H), ainsi que les normes se rapportant au bâtiment principal et au terrain;
- de retirer, à même la zone H-2727, les projets intégrés;
- de réduire, à l'intérieur de la zone H-2727, les dimensions minimales prescrites pour un terrain, pour fixer respectivement la largeur, profondeur et superficie minimales à 15 mètres, 30 mètres et 450 mètres carrés pour un usage de la classe « Unifamiliale » et « Bifamiliale », à 18 mètres, 30 mètres et 540 mètres carrés pour un usage de la classe « Trifamiliale » et à 21 mètres, 30 mètres et 630 mètres carrés pour un usage de la classe « Multifamiliale ».

La zone H-2727 est située sur la rue Jean-Talon, du côté ouest, entre le boulevard Saint-Luc et la rue des Artisans »

17.8 Règlement n° 1890

« Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), et ses amendements, dans le but de retirer la zone H-2727 du secteur de PIIA « Projets intégrés résidentiels ».

La zone H-2727 est située sur la rue Jean-Talon, du côté ouest, entre le boulevard Saint-Luc et la rue des Artisans »

17.9 Règlement n° 1899

« Règlement autorisant l'exécution de travaux d'aqueduc sur la rue de la Pépinière et sur la section du chemin des Patriotes Est, située entre la rue Guertin et la rue de la Pépinière, décrétant une dépense de 1 867 000 \$ et un emprunt à cette fin »

17.10 Règlement n° 1914

« Règlement établissant un programme d'aide financière pour la rénovation des bâtiments patrimoniaux du noyau villageois L'Acadie (phase II) »

17.11 Règlement n° 1917

« Règlement modifiant le règlement n° 0892 relatif au service de transport en commun de personnes sur le territoire de la Ville, afin de modifier le circuit de la ligne orange »

18. **Correspondance et dépôt de documents au conseil municipal**

18.1 Note de service adressée au Service du greffe relativement à la vente du lot 6 354 995 du cadastre du Québec

18.2 Approbation des règlements suivants par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation :

- Règlement n° 1863 : « Règlement autorisant l'exécution de travaux de reconstruction des infrastructures et des travaux de voirie pour la rue Vernois, décrétant une dépense de 1 927 000 \$ et un emprunt à cette fin » ;
- Règlement n° 1896: « Règlement autorisant la réalisation de travaux correctifs de drainage de la rue Nadeau, décrétant une dépense n'excédant pas 540 000 \$ et un emprunt à cette fin ».

18.3 Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 13 mai 2020

18.4 Avis d'interdiction d'arrosage émis le 17 juin 2020 par le Service des infrastructures et gestion des eaux (20200620-481)

18.5 Amendement à la déclaration d'intérêts pécuniaires de monsieur le conseiller Justin Bessette :

- Acquisition de l'immeuble situé au 119, rang Saint-Édouard ;
- Emprunt de 270 000 \$ pour l'acquisition au 119, rang Saint-Édouard ;
- Acquisition des lots 5 152 889, 4 089 388 et 6 326 622 du cadastre du Québec.

- 18.6 Registre cumulatif des achats au 30 juin 2020
- 18.7 Liste des personnes embauchées par la directrice du Service des ressources humaines pour la période du 1^{er} au 31 mai 2020
- 18.8 Lettre du ministère des Transports du Québec accordant l'aide financière demandée relativement aux travaux d'amélioration des routes de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

- 19. **Période de questions**

- 20. **Communications des membres du conseil municipal au public**

- 21. **Levée de la séance**